

Conditions générales

Art. 1

Champ d'application

Les conditions générales s'appliquent à tous les accords contractuels entre les membres et la fondation pour l'information, le conseil et la formation pour les professions exercées dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (dénommée ci-après cinfo) se rapportant à une affiliation et à l'utilisation de la plate-forme de connaissances et de réseautage, le Réseau cinfo.

Art. 2

Critères d'affiliation

L'affiliation au Réseau cinfo est libre pour les organisations dont les tâches centrales se concentrent sur la coopération internationale CI (coopération au développement, aide humanitaire, soutien à la paix civile et promotion des droits de l'homme) et qui travaillent en grande majorité avec du personnel professionnel et rémunéré pour remplir ses tâches. Les organisations ont un lien avec la Suisse, dans le sens où elles recherchent des spécialistes ou des jeunes professionnels de la CI suisses ou domiciliés en Suisse. En outre, des organisations internationales peuvent aussi être admises à condition qu'elles aient un lien avec la Suisse. Cela concerne en particulier les organisations internationales présentes en Suisse ainsi que les institutions de formation ayant un lien avec la CI.

Art. 3

Affiliation

L'affiliation au Réseau cinfo offre les prestations suivantes :

Accès à la plate-forme de connaissances et de réseautage

- accès aux groupes de Communautés de pratique (CoP) de cinfo ;
- manifestation annuelle pour les membres du Réseau cinfo ;

- prestations de service spécifiques : accès aux informations provenant de la surveillance du marché de cinfo.

Conditions spéciales

- participation aux cours et workshops à des conditions avantageuses pour les collaborateurs des organisations ;
- participation aux congrès, aux événements de réseautage et au forum cinfo à des conditions avantageuses ;
- conditions spéciales pour la publication d'offres d'emploi dans la base de données en ligne cinfoPoste.

Ces conditions ne sont que partiellement valables pour les institutions de formation.

Prestations pour institutions de formation

Entre autres promotion privilégiée des offres de formation.

Art. 4

Procédure d'affiliation

La procédure d'affiliation se déroule comme suit :

- formulaire de demande avec indications sur la forme juridique, l'objet, la taille et l'orientation de l'organisation ;
- procédure d'admission : décision prise par le Conseil de fondation de cinfo ;
- confirmation de l'admission :
 - confirmation de l'admission en qualité de membre ;
 - conditions générales du Réseau cinfo.

Art. 5

Légitimation et autorisation d'accès

Art. 5.1

L'accès aux prestations de service du Réseau cinfo est accordé aux personnes qui justifient leur identité pour utiliser les prestations de service ou la plate-forme en ligne. La légitimation est obtenue avec la communication de l'affiliation ou, lors de l'accès en ligne, par la saisie :

- de l'identification de l'utilisateur (dénommée ci-après ID utilisateur) ;
- du mot de passe personnel (chiffres, lettres ou combinaison).

Les codes de légitimation saisis peuvent être complétés ou modifiés par cinfo à tout moment.

Art. 5.2

Toute personne légitimée au sens de l'article 5.1 est considérée par cinfo comme autorisée à utiliser les prestations de service correspondantes du Réseau cinfo. cinfo a le droit, à tout moment et sans en indiquer les motifs, de refuser de fournir des prestations de service ainsi que de transmettre des informations et de donner des renseignements, et est en droit d'exiger que la personne autorisée à l'accès apporte la preuve de sa légitimation sous une autre forme (par une signature ou un entretien personnel).

Art. 6

Obligations de diligence de l'utilisateur

A titre d'utilisateur, le membre doit s'assurer que tous les codes de légitimation (voir article 5.1) sont tenus secrets par les personnes autorisées à l'accès et qu'ils sont protégés contre toute utilisation frauduleuse par des tiers non autorisés. Le membre est responsable des conséquences résultant d'une utilisation (également frauduleuse) des codes de légitimation.

Art. 7

Sécurité, exclusion de la garantie de cinfo

Art. 7.1

Sécurité lors de l'utilisation en ligne

Une sécurité absolue, même avec des mesures de sécurité conformes au dernier état de la technique, ne peut être garantie ni du côté de cinfo, ni du côté de l'utilisateur. Le terminal de la personne autorisée à l'accès fait partie du système et n'est pas sous contrôle de cinfo. En particulier, l'utilisateur prend acte des risques suivants :

- des connaissances du système et des mesures de sécurité insuffisantes au niveau des terminaux peuvent faciliter un accès non autorisé ;

- le danger latent qu'un tiers accède au terminal sans se faire remarquer lors de l'utilisation ;
- le danger que des virus se propagent sur le terminal lors de l'utilisation d'un réseau (par exemple Internet), etc.

Art. 7.2

Exclusion de la garantie

cinfo ne pourra être tenue responsable de l'exactitude et de l'intégralité des informations et données auxquelles l'utilisateur confère l'accès. En particulier, les indications ainsi que les informations accessibles au public, telles que les rapports, les listes de contrôle, les mémentos, les téléchargements, etc., sont diffusées sans engagement de notre part. Toute responsabilité de cinfo pour des dommages survenant chez l'utilisateur suite à des **erreurs de transmission, des défauts techniques, une surcharge, des interruptions, des dysfonctionnements, des attaques illégales et des dommages délibérés est exclue.**

Art. 8

Cotisation

L'accès au Réseau cinfo est fourni sur la base d'une cotisation annuelle. En cas de résiliation anticipée du contrat, aucun droit au remboursement de la cotisation ne pourra être exercé.

La cotisation annuelle s'élève à :

Organisations de la CI

- cotisation classique : CHF 2'000.-, TVA non comprise
- cotisation réduite : CHF 1'000.-, TVA non comprise

La cotisation réduite est valable pour les organisations dont le bilan total est inférieur à 1 million CHF et avec moins de cinq collaborateurs permanents.

Institutions de formation

CHF 500.-, TVA non comprise

Art. 9

Exclusion et blocage

cinfo est autorisé à résilier l'affiliation pour des motifs graves avec effet immédiat, à retirer l'accès d'une ou de plusieurs personnes autorisées audit accès ou encore à bloquer toutes

les prestations de service à tout moment, sans en indiquer les motifs et sans résiliation anticipée, lorsque cela lui paraît justifié à sa propre discrétion et sur la base de motifs objectifs. La décision quant à l'exclusion d'un membre est prise par le Conseil de fondation et est irrécusable.

Art. 10

Modifications du contrat

cinfo se réserve le droit de modifier à tout moment ces conditions ainsi que l'offre de prestations de service. Une telle modification sera communiquée à l'utilisateur par écrit ou par tout autre moyen approprié et est réputée autorisée au terme d'un délai d'un mois à compter de sa notification sans contestation écrite ou bien, dans tous les cas, à partir de la prochaine utilisation des prestations de service du Réseau cinfo.

Art. 11

Résiliation

Les deux parties sont en droit de résilier à tout moment par écrit l'affiliation et le contrat relatif à l'utilisation de la plateforme en ligne du Réseau cinfo. Si aucune résiliation n'est effectuée, l'affiliation se renouvelle automatiquement.

Art. 12

Réserve des prescriptions légales

L'ensemble des dispositions légales réglementant l'exploitation et l'utilisation d'installations de télécommunication et de réseaux gardent toute leur validité et sont applicables à compter de leur entrée en vigueur, également pour l'utilisation du Réseau cinfo.

Art. 13

Ajustement de la réglementation tarifaire

cinfo se réserve le droit d'instaurer de nouvelles cotisations et taxes pour l'utilisation des prestations de service dans le cadre du Réseau cinfo ou de modifier les cotisations et taxes existantes.

Art. 14

Choix du droit applicable et for juridique

L'accord relatif à l'affiliation et à l'utilisation du Réseau cinfo est régi par le droit suisse. Bienne est le lieu d'exécution et le for juridique pour tous les types de procédure.

cinfo 

**Centre d'information,
de conseil et de formation
pour les professions de la
coopération internationale**

Rue Centrale 115
2503 Bienne, Suisse
+41 32 365 80 02
info@cinfo.ch | www.cinfo.ch